



Interpellation citoyenne : Stationnement illégal : pour une application réelle du code de la route à Uccle.

M. Michel De Raymaecker et Mme Pauline Grégoire, porte-paroles des signataires de l'interpellation citoyenne, s'adressent ce soir à l'ensemble des personnes présentes – élus, agents de l'administration et habitants – pour partager une exaspération qui est ressentie par de nombreux citoyens et qui transcende les couleurs politiques.

Il ne s'agit pas d'une prise de parole idéologique mais d'un rappel au respect des règles de base qui concernent la sécurité de tous.

Le stationnement illégal, notamment sur les trottoirs et les passages pour piétons, est devenu une réalité quotidienne dans la commune, au point d'en être banalisé. Et ce sont, comme souvent, les usagers les plus vulnérables qui en paient le prix : les piétons, les personnes à mobilité réduite (PMR), les parents avec poussette, les enfants et les personnes âgées.

Quoiqu'il soit un fléau grandissant, le stationnement illégal débouche trop rarement sur des sanctions.

Le stationnement illégal est omniprésent à Uccle, en particulier sur les trottoirs.

Pourtant, en 2023, la zone de police a dressé en moyenne moins de 20 amendes de stationnement par jour (7.250 par an). Mais ce chiffre concerne l'ensemble des trois communes de la zone. Le nombre d'amendes réellement émises à Uccle est donc encore moindre.

Depuis 2016, le nombre d'amendes pour stationnement dans la zone de police est en nette diminution, passant de plus de 12.000 en 2016 à 7.250 en 2023, soit une baisse de 40 %. Pourtant, cette baisse des sanctions ne reflète en rien la réalité vécue par les habitants ; il est urgent de mettre en place des mesures plus fermes pour protéger tous les usagers et garantir un espace public respectueux de chacun.

Récemment, le collectif « Le piéton ucclois en a marre » a relevé plus de 600 infractions en une journée seulement, et 175 pendant une action de deux heures. Ce fossé entre les chiffres officiels et la réalité constatée est sidérant.

Ces infractions de stationnement ne sont pas des cas isolés. Partout dans la commune, on retrouve des situations où des véhicules occupent des espaces qui devraient être réservés aux piétons. Les orateurs citent quelques exemples emblématiques parmi beaucoup d'autres :

- stationnements quotidiens entièrement sur le trottoir : avenue Brugmann (près de la clinique vétérinaire), venelle de Saint-Job et rue de Stalle (devant le fleuriste près du Colruyt) ;
- stationnements quotidiens à cheval sur le trottoir et la rue : avenue de Messidor, avenue de Floréal et avenue de Saturne (mais on pourrait ajouter presque toutes les rues d'Uccle) ;
- stationnements quotidiens à cheval sur le trottoir et la pente de garage : rue Basse et rue Arnold Delvaux ;
- stationnements quotidiens sur le passage pour piétons : parvis Saint-Pierre et chaussée de Waterloo.

Certaines artères telles que l'avenue de la Ramée et la rue Roberts-Jones combinent quotidiennement plusieurs de ces types d'infraction.

Ces situations ne sont pas ponctuelles ni anecdotiques. Elles sont l'expression d'un réel laisser-faire et d'un espace public qui, au lieu de protéger les plus vulnérables, les contraint à se mettre en danger pour aller faire leurs courses ou aller à l'école.

Les orateurs appuient l'interpellation du 24 avril 2025 du groupe Avello, anciennement Gracq, qui réclamait plus de réglementations vis-à-vis des véhicules utilitaires sportifs (SUV) En effet, leur gabarit entraîne souvent un empiètement accru sur les trottoirs, que ce soit depuis la chaussée ou sur les pentes de garage. Ces véhicules accélèrent la détérioration de la voirie et endommagent les trottoirs.

Les signataires de l'interpellation sont également étonnés de la décision de la police zonale de ne pas verbaliser certains stationnements illégaux

Le commissaire de police de la zone tient, à propos du parking, les propos suivants :

« Toute infraction de stationnement ne peut pas toujours et partout être sanctionnée. C'est pourquoi nous attirons principalement l'attention sur le stationnement antisocial Le stationnement sur le trottoir par des habitants qui le font depuis plus de 20 ans ne relève pas, selon nous, de cette catégorie ».

Accepter ce comportement sous prétexte d'une longue habitude revient à envoyer, de façon implicite, le message suivant : « Si vous enfreignez la loi assez longtemps, elle ne s'applique plus à vous »

Lorsqu'une voiture est stationnée illégalement sur le trottoir, elle contraint les piétons à descendre sur la chaussée, les exposant directement aux véhicules en circulation Cela augmente fortement le risque d'accidents.

Par ailleurs, ces voitures mal garées obstruent la visibilité des piétons qui veulent traverser mais aussi celle des automobilistes, rendant les croisements plus dangereux et augmentant à nouveau les risques d'accidents.

Et ce danger s'aggrave encore : en effet, en se garant à moitié sur les trottoirs, les voitures libèrent la chaussée, incitant ainsi d'autres automobilistes à rouler plus vite, ce qui favorise les excès de vitesse dans des rues pourtant limitées à 30 km/h.

Enfin, le poids des véhicules endommage les trottoirs, provoquant des irrégularités qui favorisent les chutes, surtout chez les personnes à mobilité réduite (PMR) et les personnes âgées.

Le stationnement sauvage détériore non seulement la sécurité mais aussi le « vivre ensemble ». Il alimente un sentiment d'injustice, crée des conflits entre usagers et fait naître un climat de tension entre piétons et automobilistes Il donne le sentiment que certaines règles ne s'appliquent pas à tout le monde, et que ceux qui enfreignent la loi le font en toute impunité.

Quand des enfants doivent marcher sur la chaussée, quand une personne en fauteuil roulant se retrouve bloquée, ou quand des parents avec poussette doivent zigzaguer entre les obstacles, c'est le lien social qui se fissure. C'est la solidarité urbaine qui s'effrite. Et c'est l'espace public – censé être partagé et inclusif – qui devient un terrain de conflits et d'exclusion.

Uccle mérite mieux qu'un cadre de vie où chacun doit se battre pour un passage sur le trottoir Faire respecter le code de la route, c'est aussi protéger ce que nous avons en commun : un espace public qui appartient à tous.

Le code de la route est pourtant clair : un trottoir, c'est pour les piétons, pas pour les voitures. Pourquoi ce qui est interdit reste-t-il toléré ? Pourquoi faudrait-il une blessure grave ou un accident pour que l'on réagisse ?

Il est temps que la commune envoie un message clair :

- Oui, le stationnement sur le trottoir est une infraction ,
- Oui, cette infraction sera systématiquement sanctionnée ,
- Non, ce n'est pas aux piétons de contourner le problème mais bien aux autorités de faire respecter le code de la route.

Les orateurs saluent l'investissement prévu pour la rénovation des trottoirs mais se demandent quelle est son utilité si ces mêmes trottoirs sont systématiquement occupés ou endommagés par des voitures mal garées.

La commune considère-t-elle que le code de la route doit être respecté par tous, y compris en matière de stationnement ?

Quelles mesures concrètes le Collège compte-t-il prendre pour protéger les usagers vulnérables et mettre fin à cette impunité ?

Comment le Collège compte-t-il renforcer le contrôle du stationnement illégal ?

M. Cools remercie les citoyens pour leur intervention, dont il partage le point de vue selon lequel le code de la route n'est pas optionnel. Se garer sur un trottoir ou un passage pour piétons est effectivement très dangereux et se garer sur un emplacement pour handicapés est assurément un comportement antisocial. Il serait d'ailleurs peut-être opportun de relancer la campagne menée il y a quelques années sur le thème « Si tu prends ma place, prends mon handicap ».

M. Cools a aussi été interpellé par les statistiques citées par les intervenants, notamment quant au faible nombre de procès-verbaux dressés dans la zone de police, et ce alors qu'Uccle bat des records pour ce qui concerne les amendes pour excès de vitesse : 148 235 procès-verbaux ont été dressés à cet égard dans la zone dont Uccle fait partie alors qu'il y en a eu 104.000 dans la zone Bruxelles-Ixelles, qui occupe la seconde place dans ce classement quoiqu'elle soit plus peuplée.

M. Cools n'est évidemment pas favorable à ce que l'on outre passe la réglementation relative aux limitations de vitesse ou au contrôle des horodateurs, mais il va de soi que la priorité doit être accordée à la sécurité et donc au respect des trottoirs.

La commune a pris auparavant l'initiative d'installer des bollards dans toute une série de rues afin d'empêcher le stationnement, mais il est malheureux qu'il ait fallu en arriver là.

Les photographies présentées par les orateurs pour illustrer leur propos sont parfois très éloquentes, notamment celles où l'on observe un stationnement sur des passages piétons au parvis Saint-Pierre en dépit de la présence d'un parking à proximité.

M. Cools ne pense pas qu'il faille envisager des réglementations complémentaires pour les SUV. C'est le seul point développé par les orateurs pour lequel M. Cools émet une certaine réserve. Selon M. Cools, il s'agit d'un type de véhicule qu'on a tout à fait le droit d'utiliser et pour lequel on paie d'ailleurs des taxes plus élevées. Mais il va de soi que si un SUV est stationné sur le trottoir, l'automobiliste concerné doit non seulement payer une amende mais aussi assumer la responsabilité civile des dommages qu'il aurait pu occasionner.

M. Meeus reconnaît qu'à Uccle, trop de trottoirs et de passages piétons sont occupés par des voitures. Cette situation met évidemment en difficulté les plus vulnérables : les piétons, les familles avec poussette, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

Les documents transmis par les auteurs de l'interpellation citoyenne sont très éloquentes : ils ont relevé 600 infractions commises en une seule journée alors qu'on a officiellement recensé une moyenne de 20 amendes par jour pour la zone Marlow en 2023. Il y a donc un décalage très net entre les résultats du contrôle et la réalité effective.

Il serait intéressant de connaître la position du Collège et du Bourgmestre sur la politique qui a été développée ou qui pourrait être développée en ce domaine.

Parmi les pistes qui pourraient être envisagées, M. Meeus suggère une présence plus régulière des agents dans les zones sensibles, une attention particulière pour les trottoirs, les passages piétons et les pistes cyclables, la prise en compte de l'accessibilité pour les piétons dans les investissements en faveur de la rénovation des trottoirs.

La « marchabilité » était un des enjeux évoqués lors des élections communales de 2024. Il faut qu'Uccle demeure une commune où il est simple d'aller à pied.

M. Mercenier précise que le groupe socialiste partage le constat effectué par les auteurs de l'interpellation citoyenne.

M. Mercenier serait favorable à des interventions ciblées et systématiques dans une série de rues qui seraient retenues tronçon par tronçon afin de conscientiser les citoyens quant au respect des normes.

Mme Duvieusart, après avoir remercié les citoyens pour leur interpellation, signale que ce sujet est au cœur des préoccupations de son groupe politique. Elle a d'ailleurs récemment interrogé le

chef de corps lors d'une séance du Conseil de police tant elle était horrifiée du faible nombre de procès-verbaux relatifs à de mauvais stationnements

Les trottoirs sont effectivement envahis par les voitures, les publicités, les poubelles, les étalages, les tringles à vêtements, les déchets clandestins, parfois aussi par les vélos, motos et trottinettes.

Les piétons ont régulièrement le désagréable sentiment de ne plus être les bienvenus sur les trottoirs. Et il en est de même sur les passages pour piétons et les pistes cyclables.

Au début de cette année, le Conseil communal s'est prononcé en faveur de l'octroi de deux millions d'euros pour la réfection des trottoirs, ce qui représente un doublement du budget consacré à ce poste. La problématique des trottoirs a d'ailleurs fait l'objet d'une attention particulière lors de la dernière campagne électorale. Il serait incongru de dépenser autant d'argent public pour que les voitures abiment les trottoirs et se les approprient. Les trottoirs n'ont pas été conçus pour supporter le poids de véhicules de plus en plus larges et de plus en plus lourds (parfois jusqu'à deux tonnes). Mme Duvieusart remarque que les nouveaux trottoirs de la chaussée d'Alseberg sont déjà déchaussés à certains endroits.

N'incombe-t-il pas au Bourgmestre, en tant que responsable de la sécurité des citoyens, de rappeler, par exemple via le Wolvendael, les règles élémentaires du code de la route, notamment celle selon laquelle les trottoirs sont réservés à l'usage exclusif des piétons ?

La sécurité est définie comme une priorité dans la Déclaration de politique communale. Ce document prévoit une « tolérance zéro » pour toutes les incivilités, et il s'agit bien ici d'une incivilité majeure. Les citoyens ont raison d'affirmer que les voitures à cheval sur les trottoirs et la chaussée encouragent les excès de vitesse.

Mme l'Echevin Gol-Lescot devrait rappeler aux parents d'élèves via les directions d'école qu'ils ne sont pas autorisés à se garer sur le trottoir bordant l'établissement scolaire voire à se rendre en voiture jusqu'à la classe de leur enfant.

Mme Duvieusart n'ose plus sortir de chez elle à la sortie des classes car la présence des voitures, voire même des bus scolaires, est un danger quotidien.

Il faudrait rappeler aux parents les bienfaits de la marche pour la santé de leurs enfants. Il conviendrait également de dire aux parents qui craignent de laisser leurs enfants se rendre à l'école à pied ou à vélo que leur propre comportement d'automobiliste indélicat constitue le principal danger pour la sécurité de leurs enfants.

Il serait opportun que M. Vanraes, en tant qu'échevin de la Santé, recommande la pratique de la marche à l'ensemble de la population, ce qui implique dans bien des situations de se garer un peu plus loin et de faire quelques pas.

Mme Czekalski reconnaît que le stationnement illégal est susceptible de générer de l'insécurité routière et des nuisances pour les riverains et les PMR. Il faut toujours accorder une importance primordiale à la qualité des trottoirs.

Les membres du Conseil de police auront l'occasion de prendre connaissance du rapport de la zone cette semaine. Toutefois, la diminution des amendes au sein de la zone de police s'explique peut-être par la proportion d'amendes administratives infligées par le Fonctionnaire sanctionnateur. Ce dispositif constitue en effet un outil supplémentaire de dissuasion.

Mme Czekalski estime qu'en cette matière, il faut être ferme face aux abus mais aussi faire preuve d'humanité et de compréhension à l'égard des situations exceptionnelles auxquelles certaines personnes peuvent être confrontées, par exemple dans le cas de l'accompagnement d'un parent invalide à l'hôpital ou d'un animal en fin de vie dans une clinique vétérinaire. Ce n'est que moyennant cet équilibre que la règle sera acceptée et respectée par les citoyens.

M. Sax plaide en faveur d'une plus grande visibilité des verbalisations opérées par la police grâce au dépôt d'un papier lisible sur le pare-brise des véhicules mal garés.

Il souligne que les véhicules à deux roues sont aussi de nature à poser des difficultés, qu'il s'agisse de vélos ou de scooters parfois accrochés aux barrières et aux arbres ou de motos dont l'écoulement d'huile sur les trottoirs s'avère dangereux pour les piétons.

M. le Bourgmestre revient sur le chiffre évoqué de 7 500 amendes pour stationnement infligées en 2023 par la zone de police.

Il précise qu'il faut ajouter aux amendes dressées de la part de la police à Uccle, dont le nombre s'élève à 4 072, les 1.386 sanctions administratives pour stationnements infligées par les agents constatateurs communaux. Le nombre total de procès-verbaux dressés pour Uccle s'élève donc à 5.458

Mais au-delà des chiffres, M. le Bourgmestre partage le point de vue développé par les auteurs de l'interpellation citoyenne et est aussi excédé qu'eux car il n'est en aucune manière partisan du laxisme en ce domaine. La Déclaration de politique générale accorde d'ailleurs une importance centrale aux piétons

Même si un travail important est accompli par la police et les fonctionnaires habilités à sanctionner, M. le Bourgmestre reconnaît que la situation actuelle n'est pas satisfaisante.

En dépit des exceptions relevées par Mme Czekalski, on constate un trop grand nombre d'incivilités, non seulement en matière de stationnement mais aussi dans d'autres domaines tels que, par exemple, la propreté.

M. le Bourgmestre reçoit régulièrement des mails d'insultes de la part de citoyens qui avancent l'argument selon lequel le Collège supprimerait trop de places de stationnement pour justifier leur prétendu droit à stationner n'importe où. On a affaire ici à des gens qui considèrent que l'autre n'existe pas. Mais ce serait vendre du rêve que de prétendre que les mandataires politiques sont les plus habilités à faire l'éducation des citoyens indisciplinés. Cela ne signifie pas pour autant que le Collège est attentiste et cède au laisser-aller.

Au cours des dernières années, la police s'est concentrée sur la lutte contre les excès de vitesse, en raison du danger qu'ils représentent, et ce d'autant plus qu'il y a eu une forte mobilisation citoyenne sur cette thématique. Cela s'est traduit par la mise en place d'une infrastructure de contrôle, en l'occurrence des radars.

Il convient à présent de davantage se focaliser sur la problématique du stationnement. L'efficacité de l'action en ce domaine repose sur la mise en place d'équipes mobiles de policiers cyclistes (bikers). Des décisions en ce sens ont été prises en collaboration avec le chef de corps.

M. le Bourgmestre souligne également que le budget consacré à la rénovation des trottoirs a été doublé, notamment pour installer des oreilles de trottoir.

Il remarque que la seule partie de l'avenue Molière ayant fait l'objet d'aménagements dans le but d'éviter l'obstruction des trottoirs par les voitures est précisément celle qui relève de la commune d'Uccle.

M. le Bourgmestre est tout à fait disposé à refaire le point d'ici un an pour évaluer la situation.

M. l'Echevin Wyngaard confirme que la réfection des trottoirs constitue une priorité absolue pour le Collège, vu que le budget consacré à ce poste a en réalité été quadruplé depuis 7 ans.

Lorsque cela s'avère nécessaire, l'administration communale n'hésite pas à envoyer des lettres enjoignant les habitants à rénover les trottoirs à leurs frais.

Chaque année, une vingtaine de traversées piétonnes fait l'objet d'un traitement, soit par la création de nouvelles traversées piétonnes soit par la sécurisation de traversées piétonnes déjà existantes, notamment via l'aménagement d'oreilles de trottoir qui améliorent la visibilité, réduisent la distance de traversée et entravent les tentatives de stationnement incivique.

Certaines voiries font l'objet d'un réaménagement complet. Le choix des artères résulte d'un arbitrage qui se fonde sur des critères tels que la présence d'établissements scolaires. La rénovation complète du tronçon de la rue Roberts-Jones situé entre la rue Edith Cavell et l'avenue Léo Errera figure au programme.

M. l'Echevin Biermann précise qu'en cas de demande de permis d'urbanisme, le Règlement régional d'urbanisme (RRU) est appliqué d'une manière telle que l'aménagement des emplacements de stationnement en zone de recul réponde à la préoccupation suscitée par le débordement des voitures sur les trottoirs

Il évoque aussi la convention Vollenbike ainsi que l'organisation de « rues scolaires ».

Ces divers dispositifs nuancent quelque peu l'allégation selon laquelle peu d'actions sont menées

Mme l'Echevin Gol-Lescot insiste sur le fait qu'il n'y a pas de solution miracle, et ce d'autant plus qu'il est difficile pour des mandataires politiques de jouer le rôle d'éducateur vis-à-vis des parents

Des courriers sont envoyés à tous les parents d'élèves, des articles sont publiés dans le Wolvendael pour expliquer qu'un kiss and ride n'est pas un parking, que les trottoirs doivent être respectés, etc.

On tente de sensibiliser les parents via les enfants mais les bonnes résolutions ne durent guère

Mme Grégoire et M. De Raymaecker relèvent les actions proposées par le Collège : présence plus régulière des agents autour des pistes cyclables et des passages pour piétons, systématisation des contrôles tronçon par tronçon, rappel aux parents d'élèves des règles de civilité en matière de circulation via des articles dans le Wolvendael .

Ils plaident en faveur d'une extension du dispositif des rues scolaires, que ce soit quant aux zones couvertes ou aux tranches horaires.

Ils remercient le Collège pour le budget consacré aux trottoirs. Toutefois, il ne sert à rien de quadrupler le budget dédié aux trottoirs si des véhicules en viennent à les abîmer.

Ils prennent acte des résolutions prises concernant la rue Roberts-Jones mais invitent le Collège à se pencher sur la situation de la rue Basse et de la rue Arnold Delvaux, qui laisse franchement à désirer

Ils remercient le Bourgmestre pour sa volonté de s'investir dans le contrôle de la vitesse mais réclament des efforts supplémentaires dans la problématique du stationnement des véhicules sur les trottoirs, qui figure d'ailleurs au point 2 du Plan national de sécurité.

Quoique des travaux soient entrepris pour mieux distinguer ce qui relève de la rue, du trottoir ou du parking, certains dispositifs réduisent en fait la surface disponible pour les piétons : recharges électriques, feux de signalisation, poubelles, bollards. La rue de Broyer est un bel exemple de cette situation.

L'argument fallacieux selon lequel le manque de places justifierait les stationnements illégitimes reviendrait à dire qu'on aurait le droit de stationner sur la chaussée parce qu'il n'y a pas assez de bancs publics.

Les signataires de l'interpellation citoyenne ne réclament pas une répression aveugle mais exigent que la loi soit appliquée comme pour n'importe quelle infraction.

Mme Grégoire et M. De Raymaecker sont tout à fait disposés à revenir dans un an pour faire le point sur la situation et, le cas échéant, rappeler au Collège ses engagements à l'égard des piétons.